ART. 27 N° II-1797

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

Nº II-1797

présenté par Mme Ménard

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Justice »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

(en e		
Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	100 000
Administration pénitentiaire	100 000	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	()

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 100 000 euros du programme 166 « Justice judiciaire » de l'action 06 « soutien » au programme 107 « administration pénitentiaire » de l'action 04 « Soutien de formation ».

ART. 27 N° II-1797

Amendement d'appel.

Le personnel pénitentiaire est quotidiennement confronté à la violence des détenus.

Le 21 mars 2019, au centre pénitentiaire du Gasquinoy à Béziers, un drame a été évité de justesse grâce au professionnalisme des surveillants. Un renseignement interne établissant qu'un détenu radicalisé avait l'intention d'agresser un surveillant avec un couteau en céramique, une procédure de fouille de cellules a été ordonnée par la direction. Un détenu, qui semblait être complice du potentiel agresseur, a alors menacé de « cramer » les gardiens en précisant qu'il était « musulman » et qu'il voulait voir « leur peau fondre ». Le drame a été évité de justesse après que les surveillants se sont rendus compte que cet individu avait fait bouillir de l'huile dans sa cellule à l'aide d'une plaque chauffante. Le 20 novembre 2018, un détenu avait déjà jeté de l'eau bouillante au visage d'un surveillant à la maison centrale d'Arles. Dernièrement, le 23 février 2019, les mêmes faits s'étaient produits à la prison de Saint-Maur. Plusieurs organisations syndicales ont déjà alerté sur le danger de ces plaques de cuisson dans les cellules qui, de tolérées en raison de pathologie médicale, sont devenues la règle.

Cette montée de la violence dans les prisons à l'encontre du personnel pénitentiaire, comme entre détenus (ainsi que l'a démontré la mort d'Yvan Colonna), est toujours d'actualité. Dès lors, il convient de faire un nouvel effort financier pour que les agents pénitenciers puissent faire face aux risques de leur métier.